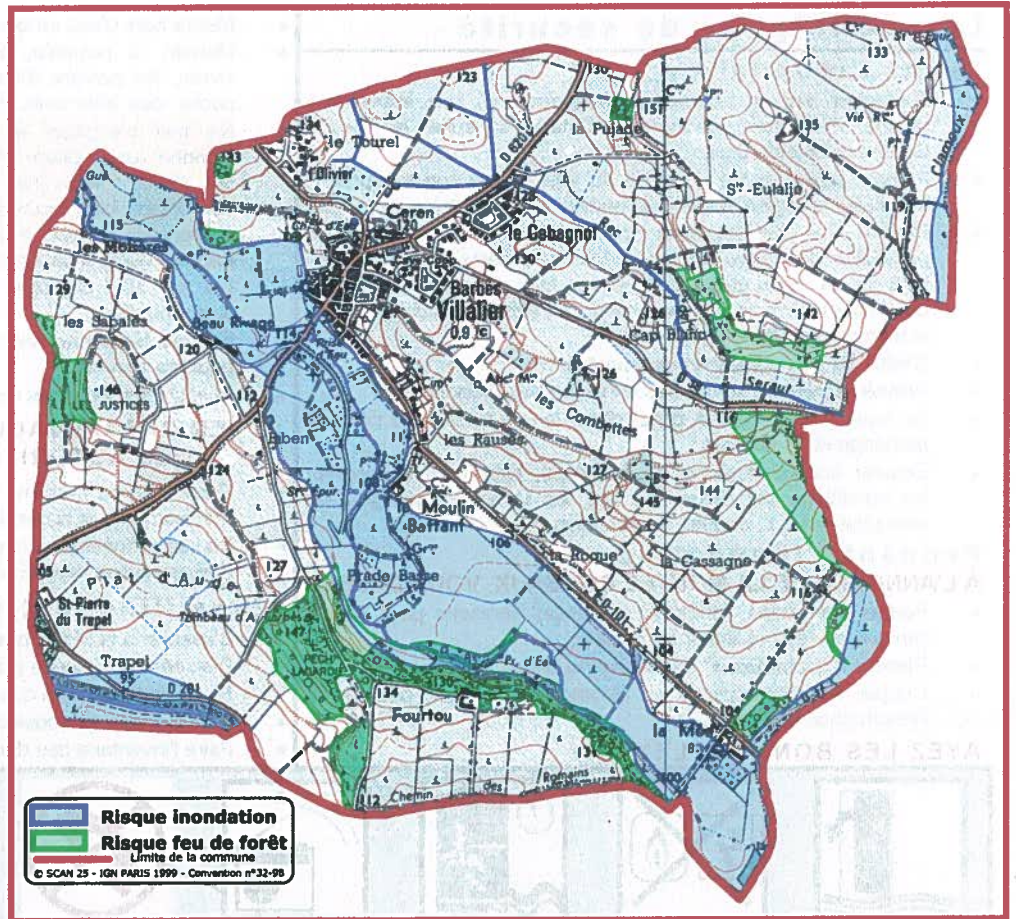




# COMMUNE DE VILLALIER D.I.C.R.I.M.

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS 2003 - 2004

Sapeurs-pompiers 18 ou 112  
SAMU 15  
Gendarmerie 17  
Mairie 04 68 77 13 92  
Préfecture de  
l'Aude - SIDPC 04 68 10 27 36  
Météo-France 08 92 68 02 11 (0.34/mn)  
Minitel : 3616 METEO (0.34/mn)  
Internet : [www.meteo.fr/meteonet/vigilance](http://www.meteo.fr/meteonet/vigilance)  
France-Inter : 88.3  
France-Info : 105.1



### Le mot du Maire.

La commune est exposée à deux risques naturels : les inondations et dans une moindre mesure, les feux de forêt.

L'objectif de cette plaquette est de vous informer et de vous sensibiliser à ces dangers mais aussi de vous faire prendre connaissance des mesures de sauvegarde indispensables.

Pour parer à toute éventualité, il faut bien connaître ces risques afin d'avoir avant, pendant et après les évènements les bons réflexes.

Yves GASTO

### SOYEZ VIGILANTS

Météo-France émet des cartes de vigilance météorologiques lorsque des fortes précipitations, des vents violents, des tempêtes sont prévisibles.



Quatre niveaux sont définis :

1. "vert" : pas de vigilance.
2. "jaune" : soyez attentifs.
3. "orange" : soyez très vigilants.
4. "rouge" : une vigilance absolue s'impose.

Soyez vigilants et tenez-vous informés lorsque des situations exceptionnelles sont prévisibles. Les prévisions sont diffusées dans les différents médias. Vous pouvez aller au devant de l'information en interrogeant le répondeur, en consultant le Minitel ou le site internet de Météo-France.

En cas de prévisions de fortes précipitations entraînant des inondations vous serez prévenus par la Municipalité.

### Le risque d'inondation dans la commune

Les très fortes précipitations sont à l'origine de crues torrentielles. Il peut pleuvoir pendant plusieurs jours de suite, mais il peut aussi s'agir de pluies diluviennes qui s'abattent en quelques heures ; leur effet sera d'autant plus dévastateur qu'elles suivront des périodes de sécheresse. Le délai entre la pluie génératrice de la crue et les débordements peut être très rapide. Les inondations sur la commune sont dues aux débordements l'Orbiel mais aussi à ceux de la Clamoux, du Trapel et d'un petit ruisseau, le Rec Seraut.

- **L'Orbiel**, affluent de l'Aude, prend sa source à proximité du lac de Laprade-Basse.
- **La Clamoux** a sa confluence dans l'Orbiel sur la commune ; elle prend sa source au cœur de la Montagne Noire ; elle reçoit les eaux de la Ceize.
- **Le Trapel** est un affluent de l'Aude.
- **Le rec Seraut** draine les coteaux avant de passer sous la RD 620 et de s'écouler dans la Clamoux.

Parmi les principales crues historiques, les dates à retenir sont :

- 3 novembre 1783
- 25 octobre 1891
- 2-3 mars 1930
- 18 octobre 1940
- 7-8 novembre 1962
- 12-13 novembre 1999



Des repères de crue sur lesquels les dates sont gravées, ont été placés par la DDE, en divers lieux, pour garder la mémoire de ces événements.

- Le S.I.A.H. des bassins de la Clamoux, de l'Orbiel et du Trapel met en œuvre, avec l'appui du SMMAR, des travaux d'aménagement (bassins d'orage, ...), de nettoyage, de restauration des cours d'eau et des berges sur l'ensemble des bassins versants, afin de réduire les effets dévastateurs des crues.
- La Municipalité a réalisé d'importants travaux de création et de renforcement du réseau pluvial, afin de faciliter l'écoulement des eaux.
- Le PPRI du Bassin de l'Orbiel (Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondation) réglemente les aménagements et l'urbanisation dans les zones inondables de la commune ; il est utile de rappeler qu'un PPRI ne supprime pas le risque d'inondations.

## Les consignes de sécurité

### Avant l'inondation

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'État) ; consulter le Dossier Communal Synthétique (DCS).
- Prendre connaissance du PPRI qui identifie les zones exposées et précise la réglementation en matière d'urbanisme.
- Rendre vos constructions moins vulnérables ; prévoir la possibilité de mettre en place des "batardeaux" (planches en bois ou en métal glissées dans des rails pour empêcher l'eau de rentrer). Prévoir les moyens de surélever le mobilier ou de le monter dans les étages.
- S'informer des consignes de sauvegarde.
- Prévoir la mise en sûreté des véhicules avant l'inondation.
- Se munir d'une radio à piles, d'une lampe torche, de piles de rechange et de bougies.
- Écouter les informations de la météo, apprendre à observer les conditions climatiques (le ciel, les vents, les nuages, les précipitations...) ; écouter les Anciens.

### Pendant l'inondation

#### À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX, VOUS DEVEZ :

- Fermer les portes, fenêtres, soupiraux, aérations pour ralentir l'arrivée de l'eau et limiter les dégâts.
- Placer les "batardeaux" devant les portes.
- Couper les alimentations en électricité et en gaz pour éviter l'électrochoc ou l'explosion.

#### AYEZ LES BONS RÉFLEXES



- Mettre hors d'eau ce qui peut l'être.
- Monter, si possible, à l'étage avec de l'eau potable, des vivres, les papiers d'identité, une radio à piles, une lampe de poche, des vêtements chauds, vos médicaments.
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture dans une zone inondée (une voiture n'est plus manœuvrante dans 30 à 50 cm d'eau) ; vous iriez au devant du danger, même si vous connaissez bien les lieux ; vous mettriez également la vie des personnes venant vous secourir en danger. Reporter vos déplacements à plus tard.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, c'est l'école qui s'occupe d'eux.
- Ne pas téléphoner inutilement afin de laisser les lignes libres pour les secours.
- Attendre les consignes des autorités et écouter la radio.

#### EN CAS D'ÉVACUATION À LA DEMANDE DES AUTORITÉS ET DES SECOURS

- Prendre vos papiers d'identité, votre carte vitale, vos médicaments et si possible, fermer les bâtiments.
- En cas d'inondations importantes, le Plan ORSEC (ORganisation des SECours) est déclenché par le Préfet.

### Après l'inondation

- S'assurer à la Mairie que l'eau du robinet est potable.
- Bien aérer les pièces inondées et désinfecter.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages ; photographier les dégâts.

## Le risque feu de forêt dans la commune

Il s'agit de zones boisées, composées essentiellement de forêts de chênes verts, de pinèdes, de maquis et de garrigues. Les principales zones sont le Pech Lagardie et le Domaine Fourtou. Chaque année la municipalité procède au débroussaillage des fossés et de la voirie communale.

Une surveillance régulière de lutte contre les incendies est effectuée à partir d'une tour de guet et de patrouilles forestières (SDIS, DDAF et ONF).

Des Plans ALARME ou ALADIN sont déclenchés par le Préfet en cas de prévisions météorologiques sévères.

## Les consignes de sécurité

### Avant

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'État) ; consulter le Dossier Communal Synthétique (DCS).
- Débroussailler selon l'arrêté préfectoral du 18 juin 1998.
- Se renseigner sur les interdictions de l'emploi du feu (arrêté préfectoral du 18 juin 1998 et Code forestier).
- Vérifier l'état des fermetures et des toitures.
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériel, etc.).

#### AYEZ LES BONS RÉFLEXES



- Repérer les chemins d'évacuation et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous.

### Pendant

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront très utiles après).
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment pour éviter une explosion.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche ; un bâtiment solide et bien protégé pour se mettre à l'abri.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres pour éviter des appels d'air (la fumée arrive avant le feu).
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées).
- Respirer à travers un linge humide et arrêter toute ventilation.
- Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger.
- Si vous êtes en voiture, gagnez si possible une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares pour être plus facilement repéré.

#### UNE FUMÉE SUSPECTE, DONNEZ L'ALERTE EN APPELANT LES SAPEURS-POMPIERS : 18

### Après

- Éteindre les foyers résiduels.